



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises

Question écrite n° 20261

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la loi réduisant le temps de travail sur le secteur de l'informatique. Il se fait l'interprète des craintes formulées par les entreprises de ce secteur qui, déjà confrontées à une pénurie de main-d'oeuvre, seront amenées à un ajustement à la hausse des salaires, hausse des salaires réalisée au détriment des gains de productivité. Par ailleurs, concernant les recrutements impliqués par la loi, les entreprises sont dès à présent confrontées à un déficit structurel. Tout cela conduit à une indéniable perte de compétitivité sur le marché international. Dans ces conditions, il lui demande d'indiquer les solutions légales et réglementaires les plus pertinentes permettant aux entreprises du secteur informatique de résoudre les difficultés auxquelles cette réduction du temps de travail les soumet.

Texte de la réponse

Les entreprises du secteur de l'informatique réfléchissent actuellement, dans le cadre de leur branche professionnelle, aux conditions dans lesquelles une application négociée de la réduction du temps de travail peut s'organiser dans le cadre particulier des besoins de la profession en salariés qualifiés et en tenant compte des charges particulières d'activité liées aux différentes opérations qui les amènent à intervenir chez leurs nombreux clients. Ce délicat équilibre, facteur de modernisation, ne peut se mobiliser que dans le cadre d'un plein consensus entre les partenaires sociaux de la branche, auxquels l'administration apportera son entier soutien si ceux-ci le souhaitent.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20261

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5647

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 939